

N°CT2018.5/081-5

L'an deux mil dix huit, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

<u>Etaient présents</u>, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Madame Ange CADOT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Serge FRANCESCHI à Monsieur Axel URGIN, Monsieur François VITSE à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Richard ANANIAN à Madame Danièle CORNET, Madame Catherine BRUN à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Brigitte JEANVOINE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Akli MELLOULI à Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Georges URLACHER, Madame Dominique TOUQUET à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Mireille COTTET, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Ange CADOT.

Nombre de votants : 71

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	08/10/18	
Accusé réception le	08/10/18	
Numéro de l'acte	CT2018.5/081-5	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11084-DE-1-1	



Vote(s) pour : 71 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/081-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11084-DE-1-1



N°CT2018.5/081-5

OBJET: Affaires générales - Adhésion à l'association Vivacités Ile-de-France

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exercice de ses missions, Grand Paris Sud Est Avenir adhère à des associations afin de bénéficier de ressources supplémentaires et d'appartenir à un réseau d'acteurs locaux ;

CONSIDERANT que l'adhésion à des associations spécialisées est utile aux politiques publiques conduites par GPSEA en faveur des usagers ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle stratégie en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), GPSEA doit pouvoir s'appuyer sur des structures l'accompagnant dans sa démarche ;

CONSIDERANT que l'association Vivacités Ile-de-France, tête de réseau francilienne dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, accompagne les collectivités territoriales qui peuvent ainsi participer à des événements ou des réunions de partage de bonnes pratiques afin de favoriser la diffusion des outils et projets pédagogiques, bénéficier d'une veille via le centre de ressources, être accueillis au sein du centre de documentation, ou encore emprunter des outils pédagogiques ;

CONSIDERANT l'intérêt pour GPSEA d'adhérer à cette association ;

CONSIDERANT que la cotisation annuelle est fixée à 150 euros ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	08/10/18	
Accusé réception le	08/10/18	
Numéro de l'acte	CT2018.5/081-5	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11084-DE-1-1	



ARTICLE ADHERE à l'association Vivacités Ile-de-France. **UNIQUE**:

FAIT A CRETEIL, LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	08/10/18	
Accusé réception le	08/10/18	
Numéro de l'acte	CT2018.5/081-5	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11084-DE-1-1	